



Y'a t'il de risque d'être bloqué en algerie même marié avec un fr

Par **salih85**, le **20/08/2012** à **15:20**

Bonjour,
je suis une ressortissante algerienne qui est venue avec un visa schengen d'un mois délivré par l'Espagne qui a expiré vu que je suis resté en France. actuellement je suis mariée à un français et j'ai déposé ma demande au niveau de la préfecture d'Orléans mais il m'ont dit que ma demande sera refusée et que je serais obligée de retourner en Algérie pour revenir avec un visa pour la France. ma question est la suivante; si je repars dans mon pays est-ce que je serais bloquée là-bas vu que j'ai grillé le visa Schengen ? ou j'aurais le droit de revenir sans problème. j'aimerais avoir une réponse sérieuse. merci à l'avance

Par **Nicole29**, le **21/08/2012** à **04:25**

Bonjour,
Vous devez juste retourner dans votre pays récupérer le visa long séjour, car vous êtes entré en France irrégulièrement (visa espagnol et non français).
Vous pourriez revenir en France après avoir obtenu votre VLS par contre, je pense qu'il y aura un petit temps d'attente (cela va dépendre de la rapidité du traitement de votre dossier).

Par **salih85**, le **21/08/2012** à **11:08**

bonjour;

je tiens à vous remercier pour votre réponse c'est très gentil.
j'espère de tout mon coeur que ça prendra que le temps du traitement du dossier car on m'avait dit que vu que j'ai séjourné irrégulièrement en France je risque de rester en Algérie 5 ans même si je suis mariée à un français.
j'ai contacté deux avocats et ils m'ont déconseillé de retourner car je risque d'être bloqué.
j'avoue que je suis perdue je sais plus quoi faire.
cordialement.

Par **Nicole29**, le **21/08/2012 à 17:29**

Bonjour,
Si vous avez reçu un OQTF de la Préfecture, en effet, vous ne pourriez pas revenir en France avant les 5 ans, mais si vous ne l'avez pas reçu, il n'y a aucun problème.
Les avocats qui vous en ont informé sont des avocats d'organismes tel que CIMADE ou de vrais avocats? car je sais qu'à la CIMADE par exemple, ce ne sont pas tous des avocats mais des bénévoles.

Par **saliha85**, le **21/08/2012 à 19:19**

excusez moi mais c'est quoi OQTF?
merci cordialement.

Par **Nicole29**, le **22/08/2012 à 18:25**

Obligation de Quitter le Territoire Français

Par **saliha85**, le **23/08/2012 à 09:45**

bonjour;
apparemment vous vous y connaissez en procédures, du coup j'en profite pour vous demander si le fait de griller un visa Schengen n'est pas une fraude car au consulat de France en Algérie ils accordent pas les visas long séjour aux fraudeurs.
et j'aimerais savoir si il y'a des articles qui disent que je suis protégée en Algérie et que je reviendrai sûrement étant conjointe d'un français.
j'aimerais préciser que j'ai eu aucun contact avec des avocats de la CIMADE, mais plutôt des avocats que j'ai trouvés sur internet et qui ont la gentillesse de me répondre mais jusqu'à là personne ne m'a confirmé mon retour.
j'avoue que j'ai un peu peur mais en même temps j'ai pas trop le choix je dois retourner.
cordialement.

Par **Nicole29**, le **23/08/2012 à 14:13**

Bonjour,

Si vous avez reçu un OQTF c'est très risqué pour vous de rentrer dans votre pays, et même ici en France, si vous vous faites attraper par la police (qui peut directement vous chercher à votre domicile), vous irez en centre de rétention. Un OQTF est valable 1 an, donc évitez de vous faire attraper pendant ce laps de temps.

Mes dires si dessus ne concernent que si vous avez bien sûr reçu l'OQTF, si la Préfecture ne vous l'a pas attribué, n'en tenez pas compte.

"j'aimerais préciser que j'ai eu aucun contact avec des avocats de la cimade, mais plutôt des avocats que j'ai trouvé sur internet" => Ensuite, évitez d'écouter des avocats en ligne ou d'association, comme je vous l'ai dit à la CIMADE, ils ne sont pas tous des avocats mais des bénévoles, qui sont formés à partir de lois et décrets qui ne sont parfois plus valables, moi je vous suggère d'aller voir un vrai avocat, qui se tient à jour de la situation juridique des étrangers. Et si possible, 1 qui est spécialisé dans le cas algérien.

"j'avoue que j'ai un peu peur mais en même temps j'ai pas trop le choix je dois retourner."
=>Effectivement, si vous êtes entrés en France illégalement, vous n'avez pas le choix, pour que votre dossier de régularisation se fasse, vous êtes obligé de retourner dans votre pays prendre ce visa long séjour, il y en a plein dans votre cas, parcourez juste ce site et vous verrez que c'est vraiment une obligation.

Et pour finir, si la Préfecture vous a qualifié comme "fraudeurs", vous n'avez aucune chance de vous régulariser, car frauder l'état est puni par la loi. Donc si à la Préfecture, ils vous ont dit que la régularisation est possible, c'est que vous ne risquez rien.

Par **salih85**, le **23/08/2012 à 15:29**

bonjour;

je pensais que si j'ai le OQTF et que je respecte le délai de quitter le territoire français ne me causera aucun problème et que le problème se pose si je pars pas dans les délais?
cordialement.

Par **Nicole29**, le **24/08/2012 à 15:28**

Non, si vous avez un OQTF, vous ne pourrez pas revenir en France avant 5 ans (délai de la sanction), votre nom sera sur liste rouge à l'ambassade de France, vous ne pourrez donc pas obtenir un visa.

Si vous restez en France, en ayant reçu un OQTF, il y a un risque de se faire attraper par la police et de faire un tour dans un centre de rétention, puis de rentrer dans votre pays.

Si vous avez reçu un OQTF, vous avez 1 mois pour le contester devant le Tribunal Administratif, un avocat n'est pas obligatoire mais dans votre cas il sera nécessaire. Au delà

des 1 mois, il sera trop tard, et dans ce cas, vous ne devriez pas vous faire attraper par la police durant 1 an (temps de validité de l'OQTF), au bout des 1 an, l'OQTF ne sera plus valide, vous pourriez alors re-déposer un dossier à la Préfecture, mais dans votre cas, la Préfecture vous demandera toujours de retourner dans votre pays prendre un visa long séjour, car vous êtes entrés en France sans visa.

Sachant qu'avec un OQTF vous n'obtiendrez plus jamais la nationalité française, car il restera dans votre dossier à vie. Sauf si l'OQTF est révoqué (et non annulé).

Si vous avez reçu cet OQTF, dépêchez vous de réagir.

Par **salih85**, le **27/08/2012 à 12:17**

bonjour;

je comprends pas exactement ce que vous me dites mais je tiens à vous informer que j'ai déposé ma demande au niveau de la préfecture le 8 août et ils m'ont dit que mon dossier sera refusé dans tous les cas vu que je dois repartir en Algérie pour avoir un visa D et que la réponse à mon dossier va prendre 3 à 4 mois au niveau de la préfecture.

Suite à ce que vous m'avez dit j'ai peur d'avoir un OQTF c'est pour ça que je pars dans deux semaines en Algérie dans l'espoir que le consulat de France va m'accorder un visa D chose qui n'est pas sûr vu que j'ai grillé un visa Schengen espagnol.

Pensez-vous qu'ils m'accorderont le visa en Algérie?

Par **salih85**, le **27/08/2012 à 12:18**

j'espère que d'ici là j'aurai pas un OQTF.

merci .

cordialement.

Par **Nicole29**, le **28/08/2012 à 00:17**

Bonjour,

Au niveau de votre visa, le consulat est seul maître, ils peuvent accepter ou refuser.

Mais je ne comprends pas votre histoire, si vous revenez en France avec un visa, pourquoi la Préfecture va-t-elle mettre 3-4 mois? pour quoi faire? puisque vous serez en règle.

Par **salih85**, le **30/08/2012 à 08:00**

bonjour,

grâce à vous j'ai pu annuler ma demande de titre de séjour au niveau de la préfecture et la semaine prochaine je repars dans mon pays dans l'espoir d'obtenir un visa D.

Je tenais à vous remercier énormément et je vous tiendrais au courant quant à ma demande.

cordialement.

Par **Nicole29**, le **03/09/2012 à 12:35**

Bonjour,
De rien, si mon aide q pu vous être utile, et souvenez vous, évitez au grand maximum l'OQTF car cela restera toujours dans votre dossier étranger (sauf si c'est révoqué).
Bon courage pour la suite,

Par **soso**, le **25/09/2012 à 21:25**

bonjour
je suis rentrée en France avec un visa Schengen de un mois, mais moi je suis restée car j'ai ma famille ici mais maintenant j'ai peur si ils viennent me chercher pour me ramener en Algérie.
merci d'avoir me rependre.

Par **saliha85**, le **02/10/2012 à 10:48**

bonjour nicole29,
je vous écris pour vous donnez de mes nouvelles car j'ai eu mon visa et actuellement je suis en france.ma demande a pris que dix jours .
je tenais à vous remerciez énormément et vous souhaitez bon courage et bonne journée.

Par **lourssa**, le **26/11/2012 à 16:02**

bonjour,je vais vous raconter mon histoire;je suis partie en france cet été avec un visa de 45jours, je suis restée 03 mois,quand j'ai voulu revenir,j'ai hésité c'est vrai mais j'avais pris ma décision de rentrer.a l'aéroport d'orly on m'a fait une OQTF sans délai(volontaire).aucun cachet sur mon passeport comme on le dit. même à l'aéroport d'alger j'ai pas eu de problèmes. maintenant ce que j'aimerais savoir, c'est est ce que je pourrai avoir une 2eme fois mon visa C ou pas! on m'a dit impossible. j'ai un petit espoir!
Merci de me répondre.

Par **lourssa**, le **29/11/2012 à 20:38**

bonjour Nicole29, alexander et saliha85
j'ai pas bien lu votre cas mais je voudrai juste savoir est ce que vous avez bien eu votre visa après avoir reçu une OQTF. parce que moi je l'ai reçu a mon retour a la paf,j'ai signé mais je

savais même pas ce que c'était, je suis rentrée mais j'ai même pas fait une demande pour annuler ou un truc comme ça. donc maintenant, mon OQTF est à la préfecture et si je redemande je n'aurai plus de réponse positive. Merci de me répondre. je suis très inquiète.

Par **bibouthai**, le **28/04/2013** à **21:29**

je suis dans le mm cas ke vous j'ai reçu aussi un OQTF par la PAF à l'aéroport Orly et je sais pas si mon nom est fiché au liste rouge du consult de France de mon pays ça m'inquiète bcp

répondez moi svp si quelqu'un a une réponse pour ma situation

Par **kabal**, le **09/05/2013** à **13:16**

ce n'est n'importe quoi ces histoires une OQTF n'a jamais un délai

Par **kabal**, le **09/05/2013** à **13:27**

une OQTF ça empêche pas un refus de visa si elle est respectée

Par **kabal**, le **10/05/2013** à **21:13**

Bonsoir à tous,

Tout d'abord merci à la personne qui voudra bien me répondre.

Mon mari est Algérien, il est entré en France avec un visa Schengen, qui a expiré. Juste après notre mariage, il est parti de lui-même en Algérie pour faire sa demande de visa conjoint de Français.

À l'aéroport, on l'a informé qu'il était sous le coup d'une OQTF ... L'agent a pris son passeport, est allé dans une autre pièce et en revenant lui a dit que c'était bon, qu'il était "défiché".

Qu'est-ce que ça signifie ? est-ce que ça veut dire qu'il n'était alors plus "fiché" ou que l'OQTF a été levée instantanément du fait qu'il quittait le territoire ?

J'ai lu un peu partout sur le net que l'OQTF était levée lors de la demande de visa, qu'en est-il exactement ? Combien cela prend-t-il de temps ?

Beaucoup de questions en vrac dans ma tête, j'espère que je suis assez claire dans ma demande cependant.

Si ce n'est pas le cas n'hésitez pas à me poser les questions nécessaires, j'ai besoin d'y voir plus clair ...

Merci d'avance.

Par **bibouthai**, le **11/05/2013** à **14:53**

bonjour je voudrais savoir qui a donner a ton mari IOQTF si c l agent de l aéroport ou la préfecture

Par **kabale**, le **14/06/2013** à **12:42**

ces agent de l'aéroport ces le centre de rétention qui la fichè et sa sortie de laéroport il lui dit que c bon vous pouvais passer normal

Par **kabale**, le **14/06/2013** à **12:49**

il ètè au centre de rétention de marseille et il a fais des empreinte et il len relachè par se que il ètè malade incompatible au rétention alors il ètè libèrer et ila voulu rentrer seul a son pays il et algerien nous somme marier et il et rentrer mnt a son passage a l aéroport il lui dit que vous ètè fichè monsieur pour un quitte teritoir aprs lagent ila pris son passport et ila fait des aller retour et 1minute apres il lui a dit bon voyage que ya vais rien de plus mes jai peur que qund il depose sa demand de visa il von lui refuse par se que il ètè fichè

Par **kabale**, le **14/06/2013** à **12:51**

svp aidé moi

Par **Bledard**, le **17/06/2013** à **22:37**

Selem,

Je suis dans la même situation que ton mari ,juste que moi on ma pas épingler dans les contrôles de routine , bref pour des raisons personnelles je m'apprête a rentrée volontairement après 10 mois OQTF , j'ai contacter mon avocate que je lui poser le même soucis que le votre a savoir, une fois rentrée au bled et demander un quelconque visa ! sa réponse été faut faire une demande au CNIL pour supprimer vos coordonnées du SIS (système information Schengen) <http://www.cnil.fr/les-themes/police-justice/fichier-en-fiche/article/sis-systeme-dinformation-schengen/>

Pour votre conjoint, si vous êtes déjà marié y a pas de risque de refus a mon avis , mais par contre pour mettre tt vos chances de votre coter qu'il fasse une demande au CNIL pour supprimer ses coordonnées du SIS. (appel le CNIL par téléphone directement ils vont vous orienter) .

<http://www.cnil.fr/>

Tel : 01 53 73 22 22

Slm et bon courage et surtout de patience beaucoup même !

Un bledard et fière de l'être ;-)

Par **infos13**, le **23/06/2013** à **15:32**

bonjour

concernant le fait d'être fiché sachez qu'au niveau de la PAF le policier rentre juste vos coordonnées et fait une demande afin que vous soyez rayé du fichier des personnes recherchés

Par **Nora116**, le **10/12/2013** à **21:03**

Bonjour, je veux juste vous poser une question svp, moi, je suis rentrée en France avec un visa scengen 1 mois et je me suis pacsée avec un Français d'origine algériennes par la suite ce qui m'a obligée de rester avec lui et j'ai grillé le visa, je suis restée 6 mois. Pendant cette période, on fait une demande de carte de séjour auprès de la préfecture mais j'ai eu des problèmes avec mon conjoint et je suis rentrée en Algérie en achetant un billet d'avion. à l'aéroport, on m'a demandé de justifier mon séjour qui était illégal mais on m'a rien dit puisque j'ai présenté mon contrat de pacs même à l'aéroport de l'Algérie, on m'a pas fait le cachet rouge ou je sais pas quoi pour montrer que j'ai grillé le visa. Après un mois, mon ex m'a contactée et il m'a dit que j'ai eu la réponse favorable du titre de séjour, on me l'a accepté et je pense qu'on m'a pas délivré un OQTF car on ne m'a pas signalé ni en France ni en Algérie. Je veux maintenant déposer une demande de visa court séjour de tourisme comme d'habitude. Est-ce que c'est possible de l'avoir dans ce cas là? est-ce qu'il y a une procédure pour avoir la carte de séjour qu'on m'a acceptée à la préfecture? est-ce que je peux faire une demande de l'avoir ici en Algérie ou je dois aller en France et la demander? merci d'avoir répondu à mes questions

Par **Moi131**, le **25/11/2014** à **22:43**

Bonjour, svp j'ai une question j'ai un titre de séjour de 1 an et je veux aller en Algérie et je veux savoir si il peut mon conjoint me bloquer en Algérie ou pas svp

Par **lounesfjfj5**, le **24/03/2016** à **18:06**

moi je suis algérien je suis marié avec une algérienne mais j'ai dépassé mon visa de 2 mois mais j'ai fait un regroupement familial j'ai reçu l'avis favorable de l'inspecteur je demande quoi pour le visa d'installation au consulat

Par **colombienne**, le **04/06/2018 à 01:06**

Je vous écris à la recherche de l'aide

Je suis une colombienne arrivée en France en 2012 avec une visa étudiante, j'ai suivi mes cours jusqu'à master 2, après j'ai obtenu une APS pendant mon premier contrat en CDD, j'ai déposé un dossier pour la création d'une entreprise dans mon domaine : la mode. J'ai déposé la demande en septembre 2017, j'ai eu une réponse en mai 2018 un refus de titre de séjour et une oqtf sous 30 jours. Le problème c'est que je suis partie chez moi pour visiter ma famille en avril 2018 et j'ai prévu rentrer fin juin. Mon copain a reçu la notification de refus

Je suis en train de contester la réponse du préfet devant le tribunal : 1 la directrice n'a pas trouvé mon projet d'entreprise viable 2 je n'ai pas d'attaches fortes en France. Mais, mon ancien employeur est d'accord de me embaucher avec un CDI et j'habite en concubinage avec mon conjoint français depuis septembre 2016 et nous allons nous marier en juillet de cette année, bien sûr nous avons des preuves de vie en commun.

Je voudrais savoir si j'aurais des problèmes au moment de partir ce mois-ci, je ne sais pas comment va se passer à l'aéroport, est-ce que après avoir envoyé la contestation au tribunal je pourrais entrer en France? est-ce qu'ils peuvent me interdire l'entrée et me renvoyer en Colombie? j'ai toujours mon récépissé de demande mais je sais pas si l'oqtf le remplace....

Est-ce que quelqu'un est passé par cette situation?

merci beaucoup

Par **Wendi1510**, le **28/12/2018 à 23:39**

Colombienne

Avez-vous pu finalement revenir sans problème ?

Par **moussaab2015**, le **18/04/2020 à 16:53**

Bonjour monsieur mon mari est coincé en Algérie à Jijel il était parti rendre visite à sa famille et rentré le 9 marsalors Air Algérie à repousser 2 fois la date pour à la fin plus d'avion...La ils sont fermés même pas ils rassurent je suis déçu de Air Algérie.....alors mon mari a la carte de séjour 10 ans et moi je suis française ainsi que notre fils...que dois-je faire ou mon mari aussi doit entreprendre pour rentrer au plus vite car là c'est trop il est parti le 28 janvier et il devait rentrer le 9 mars....svp que doit-on faire Merci

Par **amajuris**, le **18/04/2020 à 17:30**

bonjour,

ce n'est pas sur un site de conseils juridiques que vous allez obtenir un renseignement pour que votre mari puisse revenir d'algerie en france dans cette période de confinement.

à la date du 9 mars 2020, ni la france, ni l'algerie n'étaient en confinement, pourquoi votre mari n'a pas pu rentré avant cette date ?

selon le site d'air algerie, la compagnie indique que les vols de et vers la france ont été annulés qu'à partir du 17 mars, date à laquelle votre mari aurait du être rentré.

selon un site algérien, air algerie reprendrait ces vols le 4 mai 2020.

salutations

Par **morobar**, le **19/04/2020** à **11:43**

Bonjour,

Quand j'étais en activité les compagnies algériennes et tunisiennes surbookaient systématiquement les vols vers la France pour les travailleurs en congés payés.

Mes salariés produisaient alors des certificats médicaux concernant des hépatites qui guérissaient entre 1 et 4 semaines selon qu'on soit au mois de juillet, aout ou septembre.

Je suppose que cela n'a pas changé.